

DELIBERATION N° 83/6-12 : ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT - 2ème TRANCHE AVENANT N° 01  
FILTRASOL EST à NANCY

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux supplémentaires suivants à l'Ecole Maternelle Jacques Prévert à LUDRES :

- dépose d'un store de la 1ère tranche et repose sur ancien bâtiment pour un montant de 493,37 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer avec FLITRASOL EST à NANCY, titulaire du lot n° 12 - Stores, volets roulants - de la construction de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert par marché du 18 novembre 1981, un avenant n° 01 correspondant aux travaux énoncés ci-dessus, pour un montant total H.T. de 416,00 F, soit 493,37 F T.T.C.

- précise que ledit avenant portera le montant du marché de base du 12 novembre 1981 de 20 048,14 F T.T.C. à 20 368,32 F T.T.C.

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1983, programme 10/80.